MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
pour l'administration

ACTE D'ENGAGEMENT
(AE)

Accord-cadre à bons de commande relatifs à l'exploitation et à la maintenance multitechnique ainsi qu'à la réalisation de petits travaux de réparation multi corps d'état sur le périmètre de l'USID de Versailles

DAF_2026_001425

MARCHÉ PUBLIC PASSE SELON LA PROCEDURE
FORMALISÉE EN APPLICATION DE L'ARTICLE R. 2124-1 ET SUIVANTS
DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

MAITRE DE L'OUVRAGE / ACHETEUR :
Service d'Infrastructure de la Défense Île-de-France

Base des Loges – 8, avenue du président Kennedy – 78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

REPRESENTANT DE L'ACHETEUR :
Le chef de l'unité de soutien d'infrastructure de la Défense de Versailles ou son représentant

Lot 2 : Hauts-de-Seine (92)

SID
Service d'infrastructure de la Défense

ARTICLE 1 - CONTRACTANT

(page à remplir uniquement en cas de contractant unique)

Je soussigné,

NOM, PRÉNOM, FONCTION :

……

A compléter, au choix, selon la nature de l'opérateur économique :

Agissant en mon nom personnel domicilié à :

……

……

……

Téléphone : ……

Adresse e-mail : ……

OU

Agissant pour le nom et pour le compte de l'opérateur économique (intitulé complet et forme juridique de l'opérateur économique) :

……

……

Au capital de : ……

Ayant son siège social à :

……

……

……

Téléphone : ……

Adresse e-mail : ……

N° SIRET : ……

N° du code d'activité économique principale (APE) : …….

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), **DAF_2026_001425** et des documents qui y sont mentionnés, et après avoir produit les documents, certificats, attestations ou déclarations visés aux articles R.2143-3 et suivants du Code de la commande publique, je m'engage, sur la base de mon offre sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

Mon offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de **6 mois** à compter de la date limite de remise des offres, fixée par le règlement de la consultation.

(page à remplir uniquement en cas de groupement)

Nous soussigné(e)s,

NOM, PRÉNOM, FONCTION :

……

……

Agissant pour le nom et pour le compte de l'opérateur économique (intitulé complet et forme juridique de l'opérateur économique) :

……

……

Au capital de : ……

Ayant son siège social à :

……
……
……

Téléphone : ……

Adresse e-mail : ……

N° SIRET : ……

N° du code d'activité économique principale (APE) : …….

L'entreprise ……

agissant en tant que

- mandataire solidaire du groupement conjoint ☐

- mandataire du groupement solidaire ☐

pour l'ensemble des opérateurs économiques groupés ayant donné pouvoir au mandataire.

ET

NOM, PRÉNOM, FONCTION :

……

……

Agissant pour le nom et pour le compte de l'opérateur économique (intitulé complet et forme juridique de l'opérateur économique) :

……

……

Au capital de : ……

Ayant son siège social à :

……
……
……

Téléphone : ……

Adresse e-mail : ……

N° SIRET : ……

N° du code d'activité économique principale (APE) : …….

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), **DAF_2026_001425** et des documents qui y sont mentionnés, et après avoir produit les documents, certificats, attestations ou déclarations visés aux articles R.2143-3 et suivants du Code de la commande publique, je m'engage, sur la base de mon offre sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

Mon offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de **6 mois** à compter de la date limite de remise des offres, fixée par le Règlement de la consultation.

ARTICLE 2 – PRIX

2.1 – Rémunération des prestations

Les prestations du marché, définies au CCAP, font l'objet de bons de commande au fur et à mesure des besoins, par application de quantités aux prix unitaires énumérés au bordereau de prix, rendu contractuel à l'occasion de la signature du marché.

La décomposition des prestations est précisée à l'article 3.1 du CCAP.

2.2 – Montant du marché

Le marché est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum en valeur qui est fixé à **15 000 000 €** HT sur les six (6) années d'exécution.

Conformément aux dispositions des articles R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique, le montant des commandes émises au titre du marché est susceptible de varier pour chacune des périodes de validité du marché.

2-3. Montant sous-traité désigné au marché

La nature et le montant des prestations sous-traitées relatif à chaque commande seront précisées dans un acte spécial (DC4) annexé à chaque bon de commande.

2-4. Cession ou nantissement de créance

Le nantissement éventuel de chaque commande par le titulaire, et ses éventuels sous-traitants, se fera dans les conditions prévues aux articles R2191-45 à R2191-63 du code de la commande publique.

ARTICLE 3 - DELAIS

3.1 – Durée totale de validité et durée initiale du marché

Définies à l'article 1.6 du CCAP.

3.2 – Délais d'exécution des bons de commande

Par dérogation à l'article 13.1.2 du CCAG-FCS, le délai d'exécution de chaque bon de commande court à compter de la date fixée sur le bon de commande ou sur l'ordre de service prescrivant de commencer l'exécution des prestations.

ARTICLE 4 – MODALITES DE PASSATION DE CHACUNE DES COMMANDES

Les modalités d'établissement des commandes sont définies à l'article 3.6 du CCAP.

ARTICLE 5 - PAIEMENTS

Les prestations seront rémunérées selon les modalités de règlement définies à l'article 7 du CCAP.

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 7.2 du C.C.A.P.

Les montants sont basés sur les conditions économiques du « mois zéro » défini à l'article 7.2.2 du CCAP.

Le représentant de l'acheteur se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du/des compte(s) faisant l'objet du/des relevé(s) d'identité bancaire transmis à l'appui de l'offre.

Toutefois, le représentant de l'acheteur se libèrera des sommes dues aux sous-traitants payés directement, en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

ARTICLE 6 - AVANCE

Se référer aux dispositions de l'articles 8.2 du CCAP.

ARTICLE 7 - RESPONSABLES PHYSIQUES DE LA VERIFICATION ET DE LA SIGNATURE DES ACTES DE SOUS-TRAITANCE

Dans le cadre de la mise en place de la dématérialisation des actes de sous-traitance, la personne physique responsable de la gestion, la vérification et la signature de ses actes pour le titulaire est :

Nom Prénom			
Fonction			
N° téléphone :		N° mobile :	
Adresse électronique :			

En cas d'absence du responsable, sa suppléance est assurée par :

Nom Prénom	
Fonction	

N° téléphone :		N° mobile :	
Adresse électronique :			

ARTICLE 8 – RESPONSABLE PHYSIQUE DE MARCHE

Le responsable de marché, seule personne agréée pour assurer, en particulier, le suivi de la bonne exécution des prestations et participer aux réunions est :

M – Mme[1] (Nom Prénom)			
N° téléphone :		N° mobile :	
Adresse électronique :			

Le changement de responsable physique en cours d'exécution du contrat est soumis à l'agrément préalable de la personne publique.

En cas d'absence du responsable de marché, sa suppléance est assurée par :

M – Mme[2] (Nom Prénom)			
N° téléphone :		N° mobile :	
Adresse électronique :			

ARTICLE 10 – EQUIPE DU PILOTAGE DU MARCHE ET MOYENS HUMAINS

L'équipe de pilotage du marché et les moyens humains permettant l'exécution des prestations et participer aux réunions, sont présentés en annexe de l'acte d'engagement.

Cette liste est exhaustive et contractuelle.

Le changement de responsable physique en cours d'exécution du contrat est soumis à l'agrément préalable de la personne publique.

Signature de l'acte d'engagement par l'opérateur économique
Fait en un seul original, A……., le…… *Cachet et signature* *précédés de la mention manuscrite :* *« lu et approuvé »*

[1] Rayer la mention inutile
[2] Rayer la mention inutile

Prestation supplémentaire éventuelle
Décision de l'acheteur relative à la prestation supplémentaire éventuelle (PSE) définie à l'article 1.5 du CCAP concernant l'intégration des ascenseurs au périmètre du marché. Levée de la PSE : ☐ OUI ☐ NON

Acceptation de l'offre par l'acheteur
Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement. A……., le……